

Stratégie d'intervention du GAL des Monts d'Ardèche en matière culturelle

Validée lors du comité de programmation du 7 juillet 2009

Rappel des objectifs en lien avec la stratégie de développement du GAL

La culture occupe une place certaine dans le programme Leader Monts d'Ardèche :

- **Fiche action 1** : La culture, les pôles thématiques, le patrimoine sont des secteurs d'**activités économiques** à part entière
- **Fiche action 2** : La culture constitue une **offre de services** indispensable à un cadre de vie de qualité, au même titre que la petite enfance, la santé ; elle contribue de plus de manière forte à favoriser le lien social
- **Fiche action 3** : Les **patrimoines culturels** et l'**intervention d'artistes** participent à l'attractivité du territoire (appropriation par tous et ouverture à l'autre)
- **Fiche action 4** : Soutien à la compétence culture au sein des **Communautés de communes**
- **Fiche action 5** : **Coopérations**

Il convient de préciser, au-delà du règlement en faveur des manifestations, comment le GAL souhaite accompagner les projets culturels en cohérence avec chacune de ces fiches action (activités, services, patrimoines, outils).

Fiche action 1 : Développer et structurer les potentiels locux d'emplois et d'activités

- Soutien à des projets privés individuels (entreprises, associations) favorisant la création et le développement d'emplois et d'activités
- Soutien à des projets collectifs en faveur des emplois et des activités, permettant de renforcer et pérenniser les acteurs culturels. Ces derniers ne disposent en effet pas de moyens financiers suffisants pour mobiliser des moyens humains en matière de charges administratives, promotion et diffusion.

Fiche action 2 : Soutenir le développement des services à la population comme condition au maintien et à l'accueil d'actifs

- Soutien à des projets structurants en matière d'offre culturelle (sous action a) : 100 000 € de FEADER maximum
 - Itinérance privilégiée ou projets irriguant le territoire Leader
 - Accompagnement de l'enseignement ou de la médiation culturelle et de la création et de la diffusion
 - Dans les secteurs suivants :
 - *Musiques actuelles* : L'Art scène (enseignement, médiation culturelle et diffusion)
 - *Arts visuels* : Maison de l'image (enseignement, médiation culturelle et diffusion)
 - Spectacle vivant :
 - Théâtre de Mazade (médiation culturelle et création)
 - Théâtre de Privas (diffusion)
 - Festival du conte (médiation culturelle, diffusion et lien avec le livre)
 - Enseignement musical et artistique : Ecole départementale de Musique et de Danse
 - Livre et lecture : Médiathèque de Montpezat comme projet à capitaliser et à transférer
 - Arts plastiques
- Soutien à des projets innovants favorisant le lien social, la citoyenneté et l'intégration des nouveaux arrivants faisant appel à la culture : 4 x 5000 € de FEADER maximum

Fiche action 3 : S'appuyer sur les patrimoines comme facteur de développement

- Actions de valorisation des patrimoines emblématiques du territoire : patrimoine emblématique, à une échelle élargie, impliquant une mise en réseau des acteurs (pas de projets identifiés à ce jour)

- Résidences d'artistes : 8 résidences pour un montant FEADER de 100 000 € maximum
 1. *Territoire et Imaginaire (Thépatre d'Aujourd'hui)*
 2. *Traversées (Association Sentier des Lauzes)*
 3. *Communauté de communes d'Eyrieux aux serres*
 4. Fabrique du Pont d'Aleyrac
 5. Association Le Golem

Pour chacune de ces résidences d'artistes et pour l'ensemble que constitueront au final ces résidences d'artistes, il s'agit de :

- proposer un processus de réflexion, à partir d'approches artistiques accessibles, qui favorise la médiation avec les habitants et les acteurs locaux => organisation de lieux de débat et prise de recul autour d'un thème ;
- susciter des réflexions en lien avec la stratégie du GAL : la ruralité d'aujourd'hui et le vivre ensemble.

2009-2010 : 5 résidences à conduire et à capitaliser

2011-2013 : 3 autres résidences

Capitalisées au fur à mesure et agrégées ensemble en fin de programme, ces résidences constituent un outil d'animation important de la stratégie de GAL et « photographie » de notre territoire : qu'est-ce que les artistes nous amènent à réfléchir sur notre territoire et son évolution, à travers le prisme de l'accueil. Elles seront valorisées au cours de différents points d'étapes du programme (bilan annuel, évènementiel Leader, cafés Leader, etc...).

Fiche action 4 : Expérimenter de nouveaux outils en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs

Soutien aux territoires de projets dans leur prise de compétences en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs notamment à travers la culture.

Fiche action 5 : Coopérer pour questionner la ruralité

La stratégie de coopération du GAL s'appuie en grande partie sur la culture (notamment à travers l'ensemble des formes que peuvent prendre les mots, l'écriture pour questionner l'évolution des territoires ruraux (écrivains dramatiques, auteurs de chansons françaises, écriture documentaire...) et les supports qui en découlent (carnets de voyage, livres, documentaires, pièces de théâtre...).

Suivi de la stratégie

La présente stratégie fera l'objet d'un suivi, notamment financier.

NB : les projets présentés *en italique* ont déjà reçu en avis favorable en opportunité ; les autres ont soit été reportés du comité de programmation de juillet 2009 à celui de septembre 2009 compte tenu du nombre de dossiers trop important, soit ont déjà fait l'objet d'une rencontre avec les porteurs de projet.